

*Initiatives ministérielles***TIMOR ORIENTAL**

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la ministre a déclaré que le Canada pourrait bientôt lever le moratoire sur ses projets d'aide de 30 millions de dollars destinés au gouvernement indonésien à la suite de son enquête dans l'affaire du massacre de Dili. La ministre a de toute évidence gobé les belles paroles du ministre indonésien des Affaires extérieures.

La ministre va-t-elle immédiatement émettre une directive à l'intention de la délégation canadienne à Genève pour indiquer que, relativement au Timor oriental, le Canada appuie la résolution de la Communauté européenne qu'étudie présentement la Commission des droits de l'homme des Nations Unies?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déclaré hier que j'étais très encouragée par la déclaration du ministre des Affaires extérieures de l'Indonésie relativement aux mesures que le gouvernement était prêt à prendre.

Il existe plusieurs projets de résolution. Si j'ai bien compris, on n'a pas encore choisi celle qui sera présentée à la Commission des droits de l'homme à Genève. Nous approuverions certainement toute résolution formulée en conformité des principes du Canada à ce sujet.

J'aimerais faire remarquer à la députée que, quelle que soit l'intensité de la résolution, aucun membre de la Communauté européenne n'a interrompu l'aide destinée à l'Indonésie.

Le Canada est le seul pays du monde industrialisé, le seul pays au monde, à avoir mis une halte à ses programmes d'aide à l'Indonésie et à la maintenir. Une telle mesure est la plus ferme que l'on puisse prendre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

**LOI DE 1991 SUR LA CONVENTION
CANADA-FINLANDE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR
LE REVENU**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en

oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais, par votre intermédiaire, avoir une précision de la part du leader parlementaire du gouvernement. Si le débat sur le projet de loi qui vient d'être mentionné se termine avant l'heure prévue pour la présentation du budget, est-ce que la Chambre suspendra sa séance jusqu'à ce que le ministre des Finances soit prêt à prendre la parole?

M. Cooper: Monsieur le Président, je confirme au député et aux autres députés qu'après l'examen du projet de loi mentionné, la Chambre suspendra sa séance jusqu'à l'appel de la présidence, à 16 h 30, pour la présentation de l'exposé budgétaire. Nous n'avons pas l'intention de soumettre d'autres projets à la Chambre après le S-2.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, suivant l'indication donnée par le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, la Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 16 h 30.

(La séance est suspendue à 15 h 07.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

M. le Président: Comme il est 16 h 30, conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les travaux des voies et moyens numéro 11 ayant pour objet l'exposé budgétaire.